



Renonciation de succession

Par **cujette**, le **20/08/2010 à 11:25**

Bonjour,rnje pense renoncer à la succession de ma mère, je souhaiterais savoir si, dans ce cas je pourrais hériter de ma grand mère maternelle.rnmerci d'avance pour vos réponses

Par **toto**, le **24/08/2010 à 23:01**

bonsoir , rnJe suppose que votre gd mère est toujours vivante. Dans ce cas , vous hériterez d'elle rnAttention, si vous avez des enfants, ils deviennent automatiquement héritiers si vous renoncez. Ils peuvent renoncez également à la succession, mais si ils sont mineurs, il faut l'accord du juge des tutelles , qui sera systématiquement refusé si l'actif est supérieur au passif rnCordialement